



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Lutte contre le cybersexisme

Question écrite n° 3694

#### Texte de la question

M. Emmanuel Grégoire attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur la question du cybersexisme. De nombreux prénoms, le plus souvent féminins, sont victimes de pratiques cybersexistes et d'injures dégradantes sur le net. Le prénom « Manon », par exemple, fait régulièrement l'objet d'attaques de ce type, mais il ne s'agit pas d'un cas isolé. D'autres prénoms, comme Emma, Natacha, Capucine, Fanny ou Marie, sont également ciblés par des propos dégradants, parfois relayés par des plateformes médiatiques ou des sites à forte visibilité. Ce phénomène, parfois amplifié par des « guides de prénoms », des jeux de mots sexistes ou des références inappropriées à des actrices pornographiques, perpétue des stéréotypes de genre et nuit à la dignité des personnes concernées. Le caractère sexiste de ces raids n'est plus à démontrer. Si des signalements ont déjà été adressés à l'administration, notamment via la déléguée départementale aux droits des femmes ou directement aux services de Mme la ministre, des réponses concrètes n'ont pas été encore apportées. Différentes pistes sont pourtant facilement exploitables et pourraient être explorées : allongement du délai de prescription au-delà des 3 mois, délais ne correspondant pas aux réalités de la visibilité des contenus sur les réseaux sociaux et sites en ligne ; inscription dans la loi de la protection des prénoms contre les pratiques cybersexistes et les propos injurieux ; extension des compétences de Pharos et e-Enfance dans la lutte contre les propos sexistes liés aux prénoms. Pour répondre à une situation alarmante, M. le député demande à Mme la ministre quelles mesures elle envisage de prendre pour répondre à cette problématique et garantir un cadre juridique adapté et efficace. Il souhaite également savoir si elle entend renforcer les outils de signalement et de sensibilisation pour protéger les personnes concernées par ces pratiques. Il lui demande enfin si une campagne de sensibilisation pour inciter les sites, médias et plateformes numériques à faire preuve de vigilance et à supprimer les contenus sexistes concernant les prénoms est prévue. Il rappelle que le cyberharcèlement mène à des situations dramatiques que les Français ont malheureusement déjà connues. Toutes et tous ont en mémoire le nom de Juliette, disparue en 2021, ou celui de Lindsay, disparue en 2023, deux jeunes filles qui se sont donné la mort après avoir été prises pour cibles par des actes de cyberharcèlement. Selon une étude de e-Enfance, une famille sur quatre serait confrontée à des situations de cyberharcèlement, prolongement du harcèlement subi dans le milieu scolaire. La répétition de ces drames ne peut rester sans réponse de la part du Gouvernement. L'urgence de la situation oblige Mme la ministre. Il souhaite connaître ses intentions à ce sujet.

#### Texte de la réponse

Fléau mondial, les cyberviolences recouvrent de très nombreuses réalités et différents types de violences qui touchent de façon prédominante les femmes. Les technologies de l'information et de la communication amplifient les violences exercées dans le monde réel, notamment le harcèlement envers les jeunes filles dans le cadre scolaire. Il s'agit d'un enjeu démocratique et d'un enjeu de santé publique majeurs. C'est pourquoi Madame la Ministre chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, a souhaité mettre ce sujet à l'ordre du jour de la Commission de la condition de la femme (CSW) des Nations Unies en mars 2025, avec l'organisation d'un événement parallèle visant à explorer les défis liés à la numérisation de l'exploitation sexuelle et de la cyberviolence, et proposer des solutions concrètes à travers

une action multilatérale et multi-acteurs. En outre, le règlement sur les services numériques (DSA), qui impose aux très grandes plateformes d'agir sur les contenus par la présence accrue de modérateurs, devrait permettre de mieux contrôler et réguler les contenus violents et sexistes, notamment sur les réseaux sociaux. Aujourd'hui, plusieurs dispositifs peuvent conseiller, orienter et accompagner les femmes ayant été victimes de cyberviolences, comme le 3919, plateforme nationale téléphonique d'écoute, d'information et d'orientation des femmes victimes de toutes formes de violences, les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) ou certaines associations spécialisées. Les Maisons des femmes / Santé peuvent aussi offrir un accompagnement pluridisciplinaire aux femmes victimes de violences en ligne. S'agissant des victimes mineures, l'association E-enfance gère le 3018, seul dispositif d'alerte, gratuit, anonyme et confidentiel. Le service est disponible par téléphone, courrier électronique, « tchat » et Messenger 7 jours sur 7, de 9h à 23h. Agréée par le ministère de l'Education nationale, cette structure propose des interventions en milieu scolaire, des formations à destination des enfants, des parents et des professionnels. Enfin, face à l'urgence et à la gravité de la situation, Madame la Ministre a reçu en juin 2025 les opérateurs hébergeurs de contenus afin de leur rappeler leurs obligations et de les mobiliser pour que les contenus violents, notamment sexistes, puissent être supprimés et que les comptes des auteurs soient fermés. A la suite de ces échanges, Madame la Ministre a annoncé la mise en place d'une coalition d'associations (le Crif, la Fédération des centres LGBTI+, Flag !, la Licra, M'endors pas, le Mouvement du Nid, Osez le féminisme, le Planning familial, Respect Zone, Sos Homophobie, SOS Racisme et Addam), soutenues financièrement par l'Etat, pour signaler plus efficacement auprès de l'Arcom les contenus haineux en ligne et ainsi permettre qu'ils soient retirés beaucoup plus rapidement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Emmanuel Grégoire](#)

**Circonscription :** Paris (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3694

**Rubrique :** Harcèlement

**Ministère interrogé :** Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations

**Ministère attributaire :** Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [4 février 2025](#), page 457

**Réponse publiée au JO le :** [5 août 2025](#), page 7046